

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Mylène Le Cavalier, M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

**ÉTAIT ABSENT :** M. Martin Tassé.

Le directeur général, M. Pascal Caron, est aussi présent.

**160013 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016 soit adopté.

ADOPTÉE

**160014 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 27 janvier 2016 totalisant la somme de 35 997,16\$ et regroupant les chèques 25514 à 25537 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 31 535,87\$ et regroupant les prélèvements no 1242 à 1275 soient approuvées.

ADOPTÉE

**160015 ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE/DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

ATTENDU QUE Mme Lynda Foisy a transmis au conseil son avis de départ à la retraite;

ATTENDU QU'un comité de sélection a procédé à la sélection d'une candidate pour le poste de secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

SECONDÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf engage Mme Annie Bellefleur au poste de secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, la date de début de l'emploi étant le 15 février 2016;

QUE les conditions d'emploi pour la période de probation de 3 mois soit les suivantes :

QUE le salaire de Mme Annie Bellefleur soit de 26\$ de l'heure pour 35 heures de travail par semaine;

QUE , si les heures de travail au cours d'une semaine sont supérieures à la semaine régulière de travail (35 heures), les heures supplémentaires sont calculées à temps simple et sont payées en temps (congés compensatoires), ces congés étant déterminés avec l'approbation du directeur général en tenant compte des besoins de la municipalité;

QUE, nonobstant le paragraphe précédent, le conseil municipal peut par résolution autoriser que les heures supplémentaires non reprises en temps soient rémunérées en argent à temps simple;

QUE soient remboursées à Annie Bellefleur toutes dépenses de voyage, de déplacement, de repas, de formation ou autres, autorisées par le conseil, ou effectuées dans le cours normal de ses fonctions, sur présentation des pièces justificatives;

QUE Mme Annie Bellefleur bénéficie sans perte de salaire, au cours de chaque année financière, des jours chômés et payés déterminés au règlement 88-86 de la Municipalité de Brébeuf;

QUE les vacances annuelles de Mme Annie Bellefleur payées par la municipalité pour l'année 2016 sont de 70 heures ouvrables, et que Mme Annie Bellefleur soit autorisée à prendre 70 heures de vacances supplémentaires à ses frais pour l'année 2016; le moment prévu pour les vacances sera déterminé par entente entre Mme Annie Bellefleur et le directeur général;

QUE Mme Annie Bellefleur bénéficie de ½ journée par mois travaillé de congé de maladie payé.

QUE Mme Annie Bellefleur a le droit d'adhérer au plan d'assurance collective des employés de la Municipalité de Brébeuf 3 mois après le début de l'emploi , l'employé paie 50% de la prime et la municipalité paie 50% de la prime. La répartition 50/50 inclut, s'il y a lieu, le plan familial de l'assurance collective;

QUE Mme Annie Bellefleur pourra adhérer au Régime de retraite des employés 3 mois après le début de l'emploi conformément à la résolution 080031.  
QU'à la fin de période de probation, si le conseil choisit de procéder à l'engagement permanent de Mme Annie Bellefleur, qu'un contrat de travail de travail soit signé avec conditions renégociées.

ADOPTÉE

**160016 ÉTAT DES TAXES À RECEVOIR -**

Le directeur général dépose l'état des taxes à recevoir en date du 1er février 2016.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1022 du Code municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver l'état des taxes à recevoir daté du 1er février 2016 et déposé à la table du conseil.

ADOPTÉE

**160017 MANDAT À LA FIRME DUBÉ, GUYOT INC. POUR EFFECTUER LA PERCEPTION DES COMPTES**

ATTENDU QUE certains comptes à recevoir demeurent impayés malgré les démarches effectuées par les services administratifs pour en obtenir paiement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le secrétariat municipal à transmettre pour perception à la firme d'avocat Dubé Guyot inc. les comptes échus et non payés suite à plusieurs tentatives et avis infructueux.

ADOPTÉE

**160018 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

ATTENDU QUE dans le cadre de sa planification quinquennale sur la réfection des chemins la Municipalité de Brébeuf prévoit effectuer cette année des travaux de réfection majeurs sur le Rang des Collines;

ATTENDU QUE ces travaux qui seront effectués en 2016 sont évalués à 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE demander au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, que nous soit octroyée une assistance financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour effectuer les travaux de réfections majeures planifiés par le conseil pour l'année 2016.

ADOPTÉE

**160019 RENOUVELLEMENT D'UN MANDAT AU CCU**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le mandat de M. Michel Richard et M. Pierre Gauthier au CCU soit renouvelé pour une période de 2 ans.

ADOPTÉE

**160020 LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

*Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Maire

---

Directeur général